

MODALITES DU CONCOURS 2022

DIPLOMES REQUIS

- 1 - En première année : baccalauréat (ou équivalent) à dominante scientifique
- 2 - En deuxième année : bac+2 scientifique hors Génie Civil. Un stage ouvrier (découverte des métiers du BTP) d'un mois sera à effectuer avant d'intégrer l'école.
- 3 - En troisième année :
 - Diplômes bac+2 en Génie Civil (DUT Génie Civil, BTS Bât ou TP...)
 - ATS Génie Civil
 - Licence (L3 Génie Civil)
- 4 - En quatrième année : diplômes bac+4 en Génie Civil (M1 Génie Civil...). Un stage environnement de travaux de 3 mois sera à effectuer avant d'intégrer l'école.

ETAPES DU CONCOURS

Le concours comprend **deux étapes obligatoires** :

Ces deux étapes interviennent pour le même poids dans le classement général des candidats.

1. Admissibilité : examen du dossier

Les candidats dont les dossiers ont été retenus par le Jury sont déclarés admissibles et convoqués aux épreuves d'admission. Les candidats non retenus reçoivent un courrier leur notifiant leur situation de non admissibles.

2. Admission :

- Tests écrits (uniquement pour les candidatures de 3^{ème} et 4^{ème} année) de mathématiques, anglais et technologies du BTP
- Entretien avec un Jury

A l'issue des entretiens, le Jury du concours arrête la liste définitive des candidats admis. Un courrier leur est envoyé.

Les autres candidats sont, soit inscrits sur liste complémentaire avec précision du rang, soit déclarés non admis. Un courrier leur est envoyé.

L'admission reste conditionnée par l'obtention du diplôme permettant aux candidats de postuler.

Une photocopie de ce diplôme, ou du relevé des notes du baccalauréat pour les candidats en première année, sera nécessaire pour l'inscription.

LIMITES D'AGE :

- 1^{ère} année : moins de 22 ans au 1^{er} sept 2022
- 2^{ème} année : moins de 23 ans au 1^{er} sept 2022
- 3^{ème} année : moins de 24 ans au 1^{er} sept 2022 (moins de 30 ans pour les candidats par apprentissage)
- 4^{ème} année : moins de 25 ans au 1^{er} sept 2022



MODALITES DU CONCOURS 2022

CALENDRIER PAR ANNEE

CANDIDATURE EN 1^{ère} ANNEE (hors Parcoursup)

Date limite de **réception** des dossiers : **jeudi 7 avril 2022**

Résultats du Jury d'admissibilité : **mardi 26 avril 2022 (date d'expédition du courrier)**

Entretiens d'admission : **du lundi 2 mai au mercredi 18 mai 2022**

Résultats du Jury d'admission : **jeudi 2 juin 2022 (date d'expédition du courrier)**

CANDIDATURE EN 2^{ème} ANNEE

Date limite de **réception** des dossiers : **mercredi 11 mai 2022**

Résultats du Jury d'admissibilité : **lundi 16 mai 2022 (date d'expédition du courrier)**

Entretiens d'admission : **du mardi 24 mai au jeudi 2 juin 2022**

Résultats du Jury d'admission : **vendredi 3 juin 2022 (date d'expédition du courrier)**

CANDIDATURE EN 3^{ème} ANNEE

Date limite de **réception** des dossiers : **jeudi 10 mars 2022**

Résultats du Jury d'admissibilité : **mercredi 16 mars 2022 (date d'expédition du courrier)**

Entretiens d'admission : **du lundi 21 mars au lundi 4 avril 2022**

Résultats du Jury d'admission : **mercredi 6 avril 2022 (date d'expédition du courrier)**

CANDIDATURE EN 4^{ème} ANNEE

Date limite de **réception** des dossiers : **mercredi 11 mai 2022**

Résultats du Jury d'admissibilité : **lundi 16 mai 2022 (date d'expédition du courrier)**

Entretiens d'admission : **du mardi 24 mai au jeudi 2 juin 2022**

Résultats du Jury d'admission : **vendredi 3 juin 2022 (date d'expédition du courrier)**

MODALITES DU CONCOURS 2022

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

**CANDIDATURE EN PREMIERE ANNEE (uniquement pour les candidats hors lycées français)
Pour les candidats provenant de lycées français, la candidature se fait via Parcoursup.**

1. Une lettre de motivation
2. Les photocopies des bulletins scolaires de Première et de Terminale
3. La photocopie des notes des épreuves anticipées du baccalauréat en fin de Première
4. Pour les candidats déjà titulaires du baccalauréat, la photocopie du relevé des notes obtenues et les photocopies des bulletins scolaires des années suivies dans l'enseignement supérieur
5. Les frais de concours (ce versement ne peut faire l'objet d'un remboursement) : paiement en ligne de 50 € (20 € pour les boursiers)

CANDIDATURE EN DEUXIEME, TROISIEME OU QUATRIEME ANNEE

1. Une lettre de motivation
2. Un curriculum vitae
3. Les photocopies des notes de Terminale (uniquement pour les candidats en deuxième année)
4. La photocopie du relevé des notes obtenues au baccalauréat
5. Les photocopies des bulletins scolaires des années suivies dans l'enseignement supérieur
6. La fiche d'avis de poursuite d'études pour les étudiants actuellement en 2^{ème} année d'IUT Génie Civil ou ATS
7. Les frais de concours (ce versement ne peut faire l'objet d'un remboursement) :
 - Candidats en 2^{ème} année : 50 €
 - Candidats en 3^{ème} année sous statut étudiant : 50 €
 - Candidats en 3^{ème} année par apprentissage : 50 €
 - Candidats en 3^{ème} année pour les 2 formations : 75 €
 - Candidats en 4^{ème} année : 50 €
 - Candidats boursiers : 20 € quelle que soit l'année (et le nombre de formations)

Dossier à compléter impérativement pour la date indiquée page 2 sur :

<http://postulants.esitc-metz.com>

En cas de souci, vous pouvez contacter l'école

ESITC DE METZ - 6 rue Marconi - 57070 METZ

Tél : 03 87 76 44 50 Mail : esitc@esitc-metz.com Web : www.esitc-metz.com